

conjointes en vue d'édifier une structure de sécurité coopérative.

Ligne directrice no 1. La sécurité coopérative est multidimensionnelle. Nous reconnaissons qu'il existe de nombreuses menaces graves à nos moyens d'existence, à notre santé, à notre épanouissement et à notre vie même.

Ligne directrice no 2. La sécurité coopérative admet qu'il y a des liens entre les menaces. Il y a peu de menaces que nous puissions supprimer sans également faire face aux autres. Il n'y a pas de paix sans prospérité, pas de stabilité sans justice au sein des États et entre les États; la démocratie, le développement et le désarmement sont tous liés.

Ligne directrice no 3. La sécurité coopérative est fonctionnelle. Elle cherche à éviter les grands plans théoriques et se concentre sur les institutions et les méthodes éprouvées qui produisent des résultats concrets.

Ligne directrice no 4. La sécurité coopérative exige le dialogue et les compromis. Elle reconnaît la vérité fondamentale selon laquelle la conversation vaut presque toujours mieux que le conflit et que la conversation qui mène au compromis est la meilleure façon de régler les problèmes.

Ligne directrice no 5. La sécurité coopérative s'articule autour du lien entre la stabilité et le changement. Nous devons accepter le fait que l'ordre et la constance ne sont pas la négation du changement mais bien ses fondations, et que, pour perdurer, l'ordre doit évoluer et être flexible.

Ligne directrice no 6. La sécurité coopérative rejette les blocs. Les blocs perpétuent la méfiance. Ils créent des tensions entre régions et groupes, ce qui ne vaut pas mieux que les tensions entre États. Ils perpétuent la psychologie opposant "leur camp contre notre camp", qui satisfait peut-être les émotions, mais ne règle pas les problèmes.

Ligne directrice no 7. La sécurité coopérative rejette la rhétorique usé et les idéologies stériles. Les stéréotypes ne présentent aucun intérêt mais les préjugés qu'ils véhiculent peuvent causer beaucoup de dommage. Elle rejette, tout comme le Canada, ce qui entache cette Organisation, telle que l'odieuse Résolution que cette Assemblée a passée il y a 15 ans et qui assimilait le sionisme au racisme.

Ligne directrice no 8. La sécurité coopérative reconnaît qu'il est impossible d'arriver à une sécurité réelle sans justice. La démocratie au sein des États favorise la stabilité et la prospérité, et la justice entre les États, qu'elle s'exerce par l'entremise d'une aide au développement, par l'allègement de la dette ou par des termes de l'échange plus équitables et plus